



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 67709

Texte de la question

Suite à la remise officielle du Livre blanc pour un Plan Cœur vendredi 17 octobre 2014, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les suites qu'elle entend donner à ce rapport issu des travaux d'états généraux engagés en 2010. Le constat est, en effet, alarmant. Chaque année, 147 000 Français meurent de maladies cardiovasculaires. C'est plus de 400 morts par jour. Dans l'hexagone, c'est même la première cause de mortalité chez la femme. Et, avec 29 % des décès sur la planète, c'est la première cause mondiale de mortalité. Sachant que le poids économique lié à la prise en charge reste considérable, les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 10 % des séjours hospitaliers et constituent environ 30 % des affections de longue durée (ALD) prises en charge par la caisse nationale d'assurance maladie, elle lui demande quelles réponses ministérielles, interministérielles et territoriales elle entend prendre pour décliner ce Plan Cœur au travers de la stratégie nationale de santé.

Texte de la réponse

L'organisation mondiale de la santé estime que la grande majorité des décès par maladies cardiovasculaire, première cause mondiale de mortalité, pourrait être évitée par la prévention. La situation de la mortalité cardiovasculaire en France est globalement favorable avec une baisse régulière sur plusieurs décennies et un taux de mortalité le plus faible d'Europe, mais un très fort écart entre hommes et femmes ou la persistance d'inégalités sociales ou territoriales. Les maladies cardiovasculaires restent l'une des deux grandes causes de morbi-mortalité en France et justifient de stratégies volontaristes agissant sur leurs déterminants (plan national de réduction du tabagisme, plan national nutrition santé pour l'alimentation équilibrée, lutte contre la sédentarité et l'obésité, contrôle des facteurs de risques que sont l'hypertension artérielle et l'hypercholestérolémie) pour parvenir à l'objectif mondial de réduction de la mortalité par maladies non transmissibles. La mobilisation des états généraux du cœur et la publication du livre blanc offrent un éclairage bienvenu pour rappeler l'enjeu de santé publique des maladies cardiovasculaires et l'identification des priorités pour corriger les inégalités de santé. Les préconisations émises seront prises en compte dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale de santé, tant dans ses composantes prévention et organisation territorialisée du parcours de soins conçues pour répondre aux défis des maladies chroniques. Le volet vivre avec une maladie chronique, notamment via l'éducation thérapeutique du patient, participe de cette vision d'une approche intégrée de la prévention, de la prise en charge et de la démocratie sanitaire, en développant l'expertise individuelle et collective des patients. Le ministère entend relayer la dynamique de ces travaux en concertation avec ses auteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67709

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 2015

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8855

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3943